



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mercredi 03 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
96	96	77

DELIBERATION N° DE_2024_029
Actualisation des tarifs périscolaires et alsh 2024

Date de la convocation
21 mars 2024

Date d'affichage
21 mars 2024

VOTES
EXPRIMES : 64
POUR : 61
CONTRE : 3
ABSTENTIONS : 13 NPPV : 0

Présents : Monsieur Bruno BALESSENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Gérard BOURGOIS (QU)

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_029-DE

(QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTEBLED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAUCCOURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY) représentée par Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE) représenté par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Absent(s) : Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHEIU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHEIU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTHEIU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

Objet de la Délibération : actualisation des tarifs périscolaires et alsh 2024

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, créant la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 29 mai 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 septembre 2017, approuvant les statuts de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communautés de Communes Ponthieu-Marquenterre en date du 5 octobre 2017 et l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2017, approuvant les statuts modifiés de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la délibération du 28 mars 2019 de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et l'arrêté Préfectoral du 2 juillet 2019, approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle orgar

Vu les statuts de l'intercommunalité en leur version actua
emportant compétence en matière de scolaire-périscolaire

RF
Préfecture de la Somme
Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_029-DE

Vu la délibération n°47/3/2017 du conseil communautaire en date du 16/03/2017 fixant les tarifs des séjours des accueils collectifs de mineurs (ACM);
 Vu la délibération n°160/10/2017 du conseil communautaire en date du 5/10/2017 fixant les tarifs des nuitées de bivouac des accueils collectifs de mineurs (ACM) ;
 Vu la délibération n° DE_2018_003 du conseil communautaire en date du 31/01/2018 fixant les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
 Vu la délibération n°DE_2019_0146 du conseil communautaire en date du 11/12/2019 fixant les tarifs des accueils périscolaires ;
 Vu la délibération n°2023_045 du conseil communautaire en date du 22/03/2023 fixant les tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) ;
 Vu la délibération n°2023_095 du conseil communautaire en date du 11/07/2023 portant modification à la délibération n°2023_045 du conseil communautaire en date du 22/03/2023 adoptant les tarifs des accueils collectifs de mineurs ;
 Vu l'avis des commissions thématiques, de la commission finances et du bureau communautaire ;

Considérant le principe retenu en bureau communautaire du 7 mars 2023 d'une augmentation progressive sur 3 ans des tarifs des Accueils collectifs de Mineurs (accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour) et d'appliquer une tarification modulée par tranches avec l'utilisation de quotients familiaux* fournis par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme afin d'adapter la tarification à la population du territoire ;

Considérant la nécessité d'actualiser ces tarifs pour la deuxième année, tenant compte du contexte d'inflation et du principe de participation des familles selon une progressivité nécessaire, les tarifs proposés ayant pour objet d'être soutenables pour les familles, l'aide CAF venant accompagner celles qui en sont bénéficiaires ;

Considérant 2 valeurs de quotient familial, communiqués par les services de la Caisse d'Allocations familiales de la Somme :

- Le quotient familial « médian » ** pour le Ponthieu-Marquenterre dont la valeur d'octobre 2023 s'établit à 743 euros, utilisé pour la tarification des services périscolaires ;
- Le quotient familial « aide aux vacances » dont la valeur en janvier 2024 s'établit à 900 euros, utilisé pour la tarification des services extrascolaires ;

**Le quotient familial (QF) représente le montant mensuel des revenus bruts + les prestations, divisé par le nombre de part.*

***QF médian : la valeur médiane est celle qui partage la population en 2 parts égales, 50% se situant en dessous, 50 % au-dessus.*

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- d'adopter les tarifs des services accueil périscolaire, ALSH, nuitée bivouac, mini-camp et séjour comme suit pour l'année 2024 : (tarifs par enfant)

I - Grille tarifaire périscolaire 2024¹ : créneau du matin ou du soir quelle que soit la durée

	Tarif accueil périscolaire	
	Matin	Soir
QF ≤ 743€*	1,40 €	1,40 €
QF >743€*	2,00 €	2,00 €

*QF : Quotient familial médian du territoire / référence CAF

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/04/2024 080-200070936-DE_2024_029-DE

II - Grille tarifaire extrascolaire ALSH 2024¹ : accueil en journée pour la semaine du lundi au vendredi

Tarifs sans repas	Tarifs CCPM		Tarifs Extérieurs	
	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**	Tarif de base semaine	Tarif semaine après déduction CAF**
Quotient Familial*				
≤ 458 €	50,00 €	32,50 €	70,00 €	52,50 €
De 459 € à 724 €	54,00 €	36,50 €	74,00 €	56,50 €
De 725 € à 900 €	58,00 €	40,50 €	78,00 €	60,50 €
A partir de 901 €	62,00 €		82,00 €	

* Quotient familial référence CAF : 900€, valeur octobre 2023

** Allocataires de la CAF de la Somme uniquement. Aide aux loisirs (AL) de 3,50€/jour/enfant ou 1,50€/demi-journée

III - Grille tarifaire extrascolaire nuitée bivouac 2024¹ : à la nuitée

	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif nuitée	5,00 €	5,00 €

IV - Grille tarifaire extrascolaire mini-camp 2024¹ : mini-camp sur la semaine du lundi au vendredi

	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Tarif plein / semaine	101,00 €	121,00 €

V - Grille tarifaire extrascolaire séjour 2024¹ : séjour de 14 jours

	Tarifs CCPM	Tarifs Extérieurs
Quotient Familial*	Tarif	Tarif
≤ 700 €	200,00 €	240,00 €
De 701 € à 900 €	300,00 €	360,00 €
Tarif plein	500,00 €	600,00 €

*La famille peut bénéficier d'une réduction tarifaire de 60% (QF ≤ 700€) ou 40% (QF compris entre 701€ à 900€) par enfant dans la limite de 400€ par enfant.

- d'appliquer les nouveaux tarifs :
 - pour les accueils périscolaires organisés à partir du 6 mai 2024,
 - pour les accueils extrascolaires (ALSH, nuitées, mini-camp et séjour) organisés à partir du 8 juillet 2024.

RF Préfecture de la Somme Contrôle de légalité Date de reception de l'AR: 05/04/2024 080-200070936-DE_2024_029-DE

Résultats des votes

Pour : 61

Farcy Pascal représenté par Wallet Daniel
Berthe Antoine
Balesdent Bruno
Patte Claude
Bourgeois Thibaut
Dufour Grégory
Bordret Xavier représenté par Monflier Bernard
Gamard Marcel
Mouton Eric
Cat René
Doyer Mathieu
Crépin Maurice
Bouchez Franck
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude
Beron Maïté représentée par Cat René
Alexandre Isabelle
Wallet Daniel
Martin Jean Luc
Baillet Alain
Kraemer Eric
Van Riek Onghena Marie José
Dulys Jean-Claude
Pruvot Jean Paul
Carpentier Fabien
Noël Frédéric
Doublet Odile
Evrard Philippe
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard
Delorme Véronique
Merlin Marie Jeanne
Delcourt Pierre
Pecquet Jean Marie
Parment Philippe
Pierrin Philippe
Crépy Yves suppléé par Brunel Line
Hertault Claude
Forestier Maurice
Monflier Bernard
Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine
Pouilly Alain
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire
Fourdinier Marie Claire
Bourgeois Frédéric
Bost Patrick
Thueux Jacky
Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny
Porquet Joël représenté par Thueux Jacky
Lepaysan Joanny
Richard Renard
Wattebled Rachel
Gouesbier Francis représenté par Parment Philippe

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE_2024_029-DE

Martin Jocelyne
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne
Farcy Joël
Sauvage Laurent
Riquet Michel suppléé par Henot Alain
Poupart Patricia
Soubry Patrick
Marcassin Daniel
Canal Valérie-Anne
Miannay Thierry

Contre : 3

Croiset Laurence
Boucart Jean-Charles
Balsamo Martial

Abstention : 13

Conty José
Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José
Gérard Olivier
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe
Roucoux Annie représentée par Louvet Gérard
Ducastel Mejri Sophie
Louvet Gérard
Hareux Dany représentée par Ducastel Mejri Sophie
Nester Paul
Briet Damien
Level Hervé
Pley Olivier suppléé par Dureux Serge
Lecerf Dominique

Ne prend/prennent pas part au vote : 0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Claude HERTAULT



RF
Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/04/2024
080-200070936-DE_2024_029-DE